

GE_GERICHTE 4A_239/2016 vom 9. Mai 2016

GE Cour de justice, 2016-05-09, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_4A_239_2016

FR: GE_GERICHTE 4A_239/2016 du 9 mai 2016

IT: GE_GERICHTE 4A_239/2016 del 9 maggio 2016

Regeste

Résumé: LOCAL COMMERCIAL ET LOGEMENT DE FAMILLE Pour que des locaux commerciaux, qui servent également à l'hébergement d'époux, puissent être considérés comme « logement de famille », l'un des deux époux au moins doit être titulaire du bail. Cette condition n'est pas remplie lorsque le bail pour le local litigieux a été conclu au nom de l'association dont l'un des époux est président.

Volltext

Résumé: LOCAL COMMERCIAL ET LOGEMENT DE FAMILLE Pour que des locaux commerciaux, qui servent également à l'hébergement d'époux, puissent être considérés comme « logement de famille », l'un des deux époux au moins doit être titulaire du bail. Cette condition n'est pas remplie lorsque le bail pour le local litigieux a été conclu au nom de l'association dont l'un des époux est président.

Descripteurs: Descripteurs: BAIL À LOYER; RÉSILIATION; FORMULE OFFICIELLE; LOGEMENT DE LA FAMILLE ; LOCAL PROFESSIONNEL

Normes: Normes: CO.266m; CO.266n

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.